

# ÉTUDIANTS ET CPAS : LA DÉRAISON DU PLUS FORT

Les outils de la lutte contre la pauvreté deviennent des outils de lutte contre les pauvres, renouant avec la logique libérale historique du dressage des pauvres en échange des moyens de leur subsistance.

Renaud Maes (CSCE)

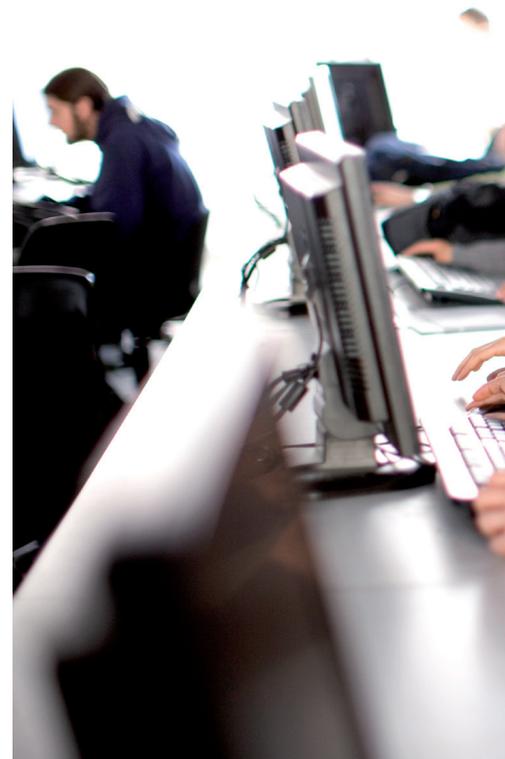
Là où certains instruments avaient pour objet essentiel d'offrir un support aux précaires et d'œuvrer à une réduction *concrète* des inégalités, ils deviennent aujourd'hui des moyens de contrôler et de sanctionner des individus. Ce glissement s'opère par le transfert des responsabilités collectives sur les individus, qui se voient désormais intimer l'ordre d'être « entrepreneurs de leur avenir », comme s'ils pouvaient par la seule force de leur volonté s'extirper de tous les déterminismes sociaux provoqués par la *structure profondément inégalitaire* des sociétés européennes et de la société belge. Plus encore, nombre de mesures visant les plus démunis renouent avec la logique libérale historique du dressage des pauvres en échange des moyens de leur subsistance (1), que ce soit par l'imposition d'un travail forcé (2) ou par leur mise sous tutelle de leur vie quotidienne : éducation des enfants, lieu d'habitation, dépenses du ménage.

La situation des étudiants émergeant aux CPAS incarne de manière saisiss-

part, les contraintes qui pèsent sur le jeune font que l'action du CPAS joue fréquemment un rôle délétère pour sa réussite. Plus encore, le CPAS en vient dans certains cas à se substituer à l'institution scolaire pour évaluer les « efforts » et « aptitudes » du « jeune », de manière bien plus sévère que ne le ferait un véritable jury d'enseignement.

## Inégalités et système scolaire

Rappelons-le : le système scolaire belge est l'un des systèmes les plus inégalitaires des pays de l'OCDE (4). Concrètement, l'écart en termes « d'acquis » des enseignements et d'avancement dans les programmes scolaires entre les « bonnes écoles » secondaires fréquentées par des élèves issus des milieux plus favorisés, et les établissements moins cotés fréquentés par les plus pauvres est particulièrement élevé. Le niveau de diplôme des parents constitue un excellent indice des chances de réussite des élèves. Les filières moins prestigieuses continuent de servir



## Les étudiants émergeant aux CPAS ont a priori peu de chances de réussite dans le système éducatif belge francophone.

sante cette évolution. D'une part, les dispositions relatives aux étudiants de la loi du 26 mai 2002 implique qu'il n'est pas « normal » pour un « pauvre » de suivre des études : l'autorisation de suivre des études tout en bénéficiant du revenu d'intégration sociale est octroyée par le CPAS en tant que *dérogation exceptionnelle* à la règle générale de la « disponibilité au travail », dérogation faisant l'objet d'une théorique « discussion » entre « le jeune » et le CPAS (3). D'autre

de « filières de relégation ». L'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur demeurent largement liés à l'origine socioculturelle et socio-économique des étudiants (5), la dualisation des filières étant, là aussi, fortement à l'œuvre (6). Enfin, le niveau des bourses d'études et d'études supérieures est particulièrement dérisoire par rapport aux coûts réels d'une année scolaire (7).

Tout cela étant posé, on perçoit bien que les étudiants émergeant aux

CPAS, qui sont issus dans leur grande majorité de milieux précaires (8), ont *a priori* peu de chances de réussite dans le système éducatif belge francophone. Notons à l'appui de ce constat que d'après une enquête en cours, menée en Région bruxelloise par l'Observatoire de la Vie étudiante (OVE) (9) de l'ULB cette année, les étudiants bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale semblent en grande majorité être issus de familles où le niveau de diplôme des

parents ne dépasse pas le secondaire supérieur.

### Mythes et racisme de classe

L'octroi du revenu d'intégration sociale – qui constitue la seule aide suffisante en elle-même pour pouvoir « vivre » en menant des études – à ces étudiants est cependant subordonné à deux exigences *a priori* : le « jeune » doit prouver que le diplôme qu'il vise augmente ses chances d'insertion socioprofessionnelle, et qu'il a une « certaine aptitude » aux études. Ces deux éléments sont évalués conjointement pour déterminer

les statistiques de nombre d'utilisateurs. *Secundo*, les personnes amenées à évaluer le caractère « porteur » d'un diplôme sont totalement ignorantes des réalités en la matière. *Tertio*, le stéréotype du « pauvre inapte au travail intellectuel » est relativement répandu parmi les décideurs en charge de l'octroi du RIS.

La première hypothèse est un classique de la littérature – elle était déjà avancée par l'Institut du développement durable (IDD) en 2012, qui suggérait que les choix politiques différents en la matière contribuent à une « inéquité » entre les usagers en

tissage dans la liste des études susceptibles d'aboutir à une fonction en pénurie. Toutefois, comme le soulignait une étude du Forem en 2013, « l'emploi stable est surreprésenté dans les études supérieures (bachelor et master). Ensuite, l'emploi instable semble surtout présent chez les certifiés de l'apprentissage » (12). Ainsi, lorsque les CPAS orientent les étudiants vers des filières d'apprentissage au nom de la sacro-sainte « liste des fonctions en pénurie », ils contribuent à diminuer leurs chances d'insertion durable dans l'emploi.

Enfin, la troisième hypothèse qui rejoint ce que le sociologue Pierre Bourdieu appelle le « racisme de l'intelligence » s'est trouvée confirmée dans quelques cas dans le cadre



Egax, les étudiants ?  
Certains davantage que d'autres...

si l'orientation que le jeune propose est « adéquate ». Le cas échéant, des recommandations peuvent être formulées – souvent, lors d'un refus, une proposition alternative est en effet transmise au demandeur. Ne pas obtenir le RIS est évidemment, pour le demandeur, synonyme d'extrême précarité : on voit, dès lors, comment cette « proposition » devient rapidement une injonction (*lire en p.35*).

Plusieurs travaux le relèvent : nombre de CPAS orientent le demandeur vers des filières courtes et techniques. Trois hypothèses peuvent être évoquées à ce sujet : *primo*, il s'agit d'une volonté politique de limiter les dépenses et d'améliorer

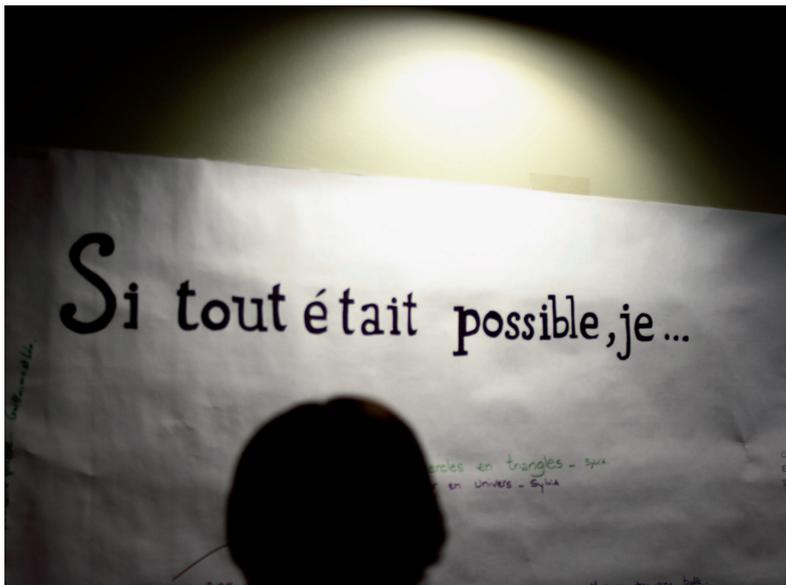
fonction du CPAS dont ils dépendent (10). Pour ce qui est de la deuxième hypothèse, la plupart du temps, les CPAS se basent sur les listes de fonctions en pénurie de l'Onem pour évaluer les « chances d'insertion socioprofessionnelle ». Or cette liste a deux défauts au moins. D'une part, elle ne tient pas compte des causes de la « pénurie » de travailleurs, tel l'impact des conditions de travail – qu'Actiris, par exemple, prend pourtant mieux en compte (11). D'autre part, elle ignore les constats généraux que l'on peut formuler sur les trajectoires des travailleurs après la fin des études, proposant notamment un bon nombre de filières d'appren-

d'une recherche-action de l'OVE passant par le suivi d'étudiants lors de comparutions devant les comités spéciaux de CPAS bruxellois. A ces occasions en effet, nous avons pu relever des discours confirmant la prégnance de la représentation collective « du pauvre incapable de réfléchir », fort enracinée parmi les milieux plus favorisés, et en particulier parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (13). Au titre d'illustration, citons deux conseillers de deux CPAS distincts qui posaient les généralités suivantes lors de « l'entretien » avec « le jeune » : « Les jeunes comme toi, ils doivent plutôt faire un travail manuel, tu aimerais plutôt faire ça, non ? » ; « Tout le monde n'est pas capable de faire des études, et c'est vrai que quand on est comme toi au CPAS, on doit être particulièrement réaliste sur ses capacités. Tu sais, très peu de gens ici au CPAS ont les capacités de faire des études. »

### Inquisition académique

La circulaire du 3 août 2004 précise que l'étudiant dépendant du centre n'a pas d'obligation de résultats : il peut donc théoriquement se

**Le stéréotype du « pauvre inapte au travail intellectuel » est relativement répandu parmi les décideurs en charge de l'octroi du RIS.**



⇒ retrouver en échec. Cependant, il doit « faire tous les efforts pour réussir » et, ici encore, prouver une « certaine aptitude » aux études. Concrètement, certains CPAS usent de ces deux critères pour imposer une obligation de résultat. Plusieurs centres vont

véritable inquisition académique, le questionnement des conseillers pouvant soudain porter sur la méthodologie de préparation aux examens, sur la fréquentation des bibliothèques, sur le nombre d'heures de sommeil avant l'examen, etc. Les mythes autour des étudiants, de la vie estudiantine ainsi que les réminiscences de la vie étudiante de certains conseillers – qui se souviennent avec émoi de leurs nuits de guindailles – structurent fortement ces discours. Relevons par ailleurs, au sujet des examens, que l'étudiant dispose de sept jours ouvrables pour communiquer ses résultats d'examens *après leur obtention* : en pratique, certains centres persistent à réclamer les résultats dans les sept jours qui suivent le dernier examen, ignorant systématiquement le délai entre le *dernier examen* et la *délibération*.

## Iniquité et subjectivité

On peut multiplier les anecdotes et les exemples concernant des aberrations commises dans le suivi des étudiants. Dans leur très large majorité, ni les travailleurs sociaux, ni les conseillers du comité ne sont *formés* à l'orientation scolaire, à la pédagogie ou même aux bases de sociologie de l'éducation. Il en résulte des aberrations – tels des projets individualisés d'intégration sociale, obligatoires dans le cas des étudiants – qui, alors qu'ils sont censés couvrir « toute la durée des études », s'arrêtent après le premier cycle universitaire (soit trois ans), et ce alors que le diplôme de « bachelier » obtenu à l'issue de ce cycle d'études n'a aucune valeur sur le marché du travail. La conséquence

générale est que de très nombreux étudiants souffrent d'un traitement *inique* par le centre, reposant sur des bases parfaitement *subjectives*.

Cette situation est parfaitement connue des pouvoirs publics. Elle a fait l'objet d'études, de recommandations. Les fédérations bruxelloise et wallonne des CPAS ont ébauché une grille d'analyse qui – si elle n'est pas exempte de défauts – semblait l'amorce d'avancées concrètes vers plus de « rationalité ». Malgré tout, on ne note qu'une dégradation de la situation sur le terrain, preuve que l'origine du mal est sans doute à trouver dans la transformation profonde des logiques structurant l'action sociale et des représentations collectives attachées à la solidarité et aux pauvres. □

## Certains conseillers qui se posent en véritables experts de l'orientation sont ignorants des réalités de l'enseignement.

jusqu'à considérer que dans l'enseignement supérieur, seule une réussite lors de la première session rencontre les deux obligations précitées ; d'autres imposent que l'étudiant ne se trouve jamais en échec dans son cursus.

Dans les situations d'échec, il est fréquent que le comité spécial entende l'étudiant. Dans ce contexte, certaines considérations énoncées montrent l'étendue de la méconnaissance des réalités de l'enseignement dans le chef de certains conseillers qui se posent pourtant en véritables experts de l'orientation : « *Cet échec en analyse nous montre que tu n'as pas le niveau pour polytech, où les mathématiques sont très importantes* » assène par exemple un conseiller à un étudiant qui a pourtant réussi sans problème l'examen d'entrée de cette filière, examen qui se focalise sur les mathématiques. La discussion au sujet des résultats peut se transformer en

1. J. Locke, *Que faire des pauvres ?* (1697), trad. L. Bury, Paris : PUF, 2013.
2. D. Zamora, « Histoire de l'aide sociale en Belgique », *Politique*, n° 76, sept.-oct. 2012, pp. 40-45.
3. Nous le soulignons déjà en 2006. Voir R. Maes, « L'intégration par l'école ? Pas pour les CPAS ! », *Journal du CSCE*, n°54, mai/juin 2006, pp. 60-61.
4. Voir, p. ex., Service d'études de l'APED, *Pisa 2012 sans fard et sans voile*, janvier 2014, APED, disponible en ligne : [http://www.skolo.org/IMG/pdf/dossier\\_pisa\\_fr.pdf](http://www.skolo.org/IMG/pdf/dossier_pisa_fr.pdf)
5. Voir, p. ex., M. Van Campenhoudt, *Les conditions sociales d'accès et d'affiliation à l'université*, thèse de doctorat, Louvain-la-Neuve : UCL, 2012.
6. R. Maes, *L'Action sociale des universités à l'épreuve des mutations de l'enseignement supérieur en Europe*, thèse de doctorat, Bruxelles : ULB, 2014. Voir surtout pp. 332-432.
7. A. Lismond & R. Maes, « Créer un front progressiste pour la défense des bourses... d'études », *Journal du CSCE*, n°59, sept./oct. 2007.
8. M. De Wilde et al., « Rapport de recherche : les étudiants et le droit à l'intégration sociale ou le droit à l'aide sociale », Bruxelles : SPP Intégration sociale, décembre 2011. Voir pp. 104-105.
9. Observatoire de la Vie étudiante ULB (<http://love.ulb.ac.be>)
10. P. Defeyt, Le point sur les jeunes qui bénéficient d'un revenu d'intégration « étudiant », Ottignies : IDD, octobre 2012.
11. Voir par exemple, Observatoire bruxellois de l'emploi, *Analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles-capitale en 2012*, Bruxelles : Actiris, 2013.
12. Forem/Service de l'analyse du marché de l'emploi et de la formation (AMEF), « L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons. Que sont devenus les inscrits de 2008 ? », *Marché de l'emploi*, avril 2013, p. 14.
13. P. Bourdieu, « Racisme de l'intelligence » in *Questions de sociologie*, Paris : Minuit, 1980, pp. 264-268.